

n'est pas seulement qu'à l'épouse que s'adresse cette allocation de 60 à 65 ans, c'est au conjoint, qu'il soit mari ou femme. Alors le mari reste sans pension, s'il a 62 ans, et si sa femme meurt à 68 ans.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Combien y en a-t-il?

M. Bécharde: Je les compterai, et je vous enverrai cela la semaine prochaine. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a ajouté que le conjoint était laissé avec rien, alors que le ministère de la Santé dans chacune des provinces distribue ce que nous appelons le Service social qui va à toutes les personnes dans le besoin, lequel est payé à 50 p. 100 par le gouvernement du Canada, et cela grâce à une politique adoptée par le gouvernement actuel.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. Néanmoins, il pourrait continuer s'il y avait consentement unanime.

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine a la parole.

M. Bécharde: Merci beaucoup, monsieur le président. Je vous remercie de cette générosité et de la générosité de mes collègues. Oui, je disais tout à l'heure que ceux qui sont dans le besoin, qu'ils soient des veuves ou veufs qu'ils vivent seuls ou non, ils ont droit, qu'ils soient des conjoints, parce que, aujourd'hui on ne doit pas appeler ces gens veufs ou veuves, on les appelle conjoints, mais le conjoint a le droit de s'adresser au ministère provincial, et il aura la pension établie ou l'allocation établie par le ministère des Affaires sociales du Québec, et je répète de nouveau que cette allocation sociale que le vieillard du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, partout au Canada, recevra est payée à 50 p. 100 jusqu'à ce jour par le gouvernement du Canada. Et cela grâce encore, comme le supplément du revenu garanti, aux mesures adoptées par ce mauvais gouvernement, selon l'opposition.

Alors j'aimerais que demain, ceux qui veulent couper de deux milliards le budget nous disent ce qu'ils vont faire pour le couper. Ce qu'ils vont faire, eh bien, ceux qui reçoivent des pensions de sécurité sociale ou des allocations quelconques le verront, car nous entendons déjà «à travers les branches» et nous voyons la réaction, c'est qu'il y aura certaines choses de coupées dans ces mesures de sécurité sociale. On ne peut pas aller en chercher ailleurs. Alors c'est cela le programme qui n'est pas révélé ouvertement, mais qui sera appliqué, si par malheur l'opposition officielle finissait par diriger les destinées de ce pays.

Les conjoints de plus de 65 ans et les autres entre 60 et 65 ans bénéficient donc d'une allocation d'un maximum de \$249 par mois. Les allocations familiales représentent encore des mesures de sécurité sociale adoptées, il faut bien le dire, il ne faut pas se fermer les yeux, par un gouvernement libéral, et augmentées par un gouvernement libéral, par le Parlement, mais à l'instigation d'un gouvernement libéral, d'un bon gouvernement. Les allocations constituent une source de revenu importante pour les familles canadiennes. En 1967, elles leur procuraient \$6 par mois pour chaque enfant de neuf ans ou moins. Aujourd'hui, elles sont en moyenne de \$25.68 par enfant.

Problèmes économiques

Je voudrais que l'opposition s'en aille prêcher dans les circonscriptions, à la population, qu'on a l'intention de diminuer ces pensions. Parlons de l'assurance-chômage en 1967, que l'on critique tellement aujourd'hui; en 1967, on versait \$26 par semaine, et l'allocation maximum est aujourd'hui de \$160 par semaine pour ceux qui ont des dépendants. Les régimes destinés aux anciens combattants et aux invalides ont connu également des améliorations semblables. Et ici, je voudrais en profiter moi aussi pour remercier le ministre des Anciens Combattants (M. MacDonald) de sa vigueur en faveur des anciens combattants.

● (1512)

Et je voudrais également le supplier à la suite de mon ami et collègue de Winnipeg-Nord-Centre d'améliorer le sort des veuves des anciens combattants qui, lorsque leur mari décède, ancien combattant, et s'ils ne bénéficient pas d'un taux de pension de 48 p. 100 au moins, elles n'ont droit à rien au décès de leur mari. Je demande donc cet après-midi, puisqu'il suffit de demander pour recevoir, je demande donc au ministre des Affaires des Anciens combattants, j'espère qu'il se penche sur cette question, mais d'y penser encore plus sérieusement et de faire en sorte que le sort des veuves des anciens combattants soit amélioré considérablement.

En cette période, monsieur le président, où la tentation est grande de céder aux pressions pour réduire ces programmes, on doit rendre hommage à qui il faut rendre hommage, c'est-à-dire au gouvernement, aux divers ministères, d'avoir pris de semblables mesures... On peut rire de l'autre côté, mais par exemple lorsqu'on vante ce qui a été fait dans certaines provinces par un gouvernement progressiste conservateur on place cela en exergue comme un modèle.

Mais on essaie de dire ce que le gouvernement a fait, et je sais qu'il n'a pas fait que des bonnes choses: *Errare humanum est*, il est de la nature de l'homme de se tromper, et comme le gouvernement est formé d'humains, comme l'opposition, il n'y a donc rien de parfait sur la terre. On essaie de dire que le gouvernement a pris, dis-je, de semblables mesures pour empêcher un injuste recul des personnes les moins avantagées de notre société. Encore là, la société juste, je crois que la société est beaucoup plus juste qu'elle l'était il y a 10 ans passés, avec toutes les mesures qui favorisent le bien-être de chaque concitoyen, même si ce n'est pas encore la richesse. Ceux qui affirment que le Canada est moins prospère aujourd'hui qu'il y a dix ans se ferment les yeux à la réalité et c'est le cas de l'opposition officielle et d'une partie des autres oppositions. Le député de Rimouski (M. Allard) me fait signe que non. Il voit clair, dit-il. On verra cela tout à l'heure dans son discours.

Entre 1968 et 1977, par exemple, je le répète, le revenu réel de chaque canadien était accru de près de 52 p. 100. Durant ce temps pourtant il n'augmentait que de 24 p. 100 chez nos puissants voisins du Sud, les États-Unis.

Les budgets récents ont amélioré la situation des travailleurs canadiens. J'aurais voulu glisser un peu au cours de ce débat, mais je n'en ai pas le temps, car je veux laisser la chance aux autres. Puisqu'on nous répète que les députés du Québec ne veulent pas se prononcer sur la question de la taxe de vente,